CODE DE VIE - EN TANT QU'ÉLÈVE DE MONT-BLEU	RAISONS
 1. RESPECT DES INDIVIDUS Je respecte tous les individus, en gestes, en paroles et en attitude dans toute forme de communication, à tout moment et en tout lieu. Je respecte le code nétiquette de l'école. 	 Chaque individu a droit à la vie, ainsi qu'à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (Charte des droits, art. 1) Avoir droit de vivre dans un climat sain et harmonieux. Apprendre à vivre en société.
 2. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT Je respecte le matériel et les lieux. Je garde mon environnement propre. 	 ➤ Se donner un milieu de vie propre et agréable. ➤ Se donner accès à du matériel adéquat.
 3. SÉCURITÉ J'agis de façon à assurer ma sécurité et celle des autres. Je me déplace calmement en marchant. Je m'assois sur une chaise ou un banc. Je m'identifie à l'aide de ma carte étudiante lorsque demandé. Les attroupements et la flânerie sont interdits dans les escaliers, les corridors, les entrées, les salles de bain et les stationnements. Je me déplace avec un laissez-passer ou mon agenda si j'ai l'autorisation de sortir durant mes cours. 	➤ Créer un climat harmonieux ➤ Assurer ma sécurité et celle des autres.
4. ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ Je suis présent et ponctuel à tous mes cours et à toutes mes activités scolaires.	 Développer mon autonomie et de bonnes habitudes de travail. Respecter les autres. Favoriser ma réussite scolaire et celle des autres.
 5. RESPONSABILITÉS SCOLAIRES Je fais et remets mes travaux et devoirs selon les exigences des enseignants. Le plagiat est interdit : je respecte la propriété intellectuelle et la propriété d'autrui. J'apporte seulement le matériel nécessaire à chacun de mes cours. Je fournis les efforts nécessaires à ma réussite à l'école et à la maison. 	 Favoriser ma réussite scolaire. Développer mon autonomie et de bonnes attitudes de travail. Construire son estime de soi.
 6. CADRE VESTIMENTAIRE À l'École secondaire Mont-Bleu, en tout temps, je m'habille de façon décente et convenable à un milieu scolaire (propre, sans trou, sans déchirure, sans message irrespectueux): Entre le menton et la taille, seuls les vêtements non modifiés de la gamme Mont-Bleu ou des Panthères sont acceptés, ainsi que ceux autorisés exceptionnellement par la direction. Les pantalons pyjamas sont interdits. Les vêtements du haut et du bas se superposent. Le chandail d'éducation physique est réservé uniquement au cours d'éducation physique. Les sous-vêtements ne sont pas visibles. Les jupes et bermudas arrivent près du genou. La casquette ou tout ce qui recouvre la tête est interdit. (Ex.: tuque, capuchon, durag, etc.) 	 Démontrer un respect de soi et des autres. Adapter sa tenue aux valeurs du milieu scolaire. Assurer la sécurité des élèves. Favoriser l'intégration et le sentiment d'appartenance.
 7. APPAREILS ÉLECTRONIQUES Dans notre école, il est permis d'utiliser les appareils électroniques à l'extérieur des heures de classe. L'appareil ainsi que les écouteurs doivent être rangés et éteints dès mon arrivée dans la classe. La capture ou la diffusion de son ou d'image sont interdites. 	 Assurer la sécurité, l'intégrité et le respect des autres. Éviter tout dérangement au déroulement du cours. Apprendre une utilisation responsable.
 8. RESPECT DES LOIS J'agis dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans notre société. (Code civil, Code criminel, Loi sur l'instruction publique, Loi concernant la lutte contre le tabagisme, consignes de la Santé publique, etc.). 	> Apprendre à devenir un citoyen responsable.

SANCTIONS POSSIBLE EN FONCTION DU MANQUEMENT

- Avertissement verbal
- Action de réparation ou facturation
- Confiscation du bien
- Formulation d'excuses verbales ou écrites
- Perte de privilèges
- Réflexion écrite
- Reprise de temps

- Retenue
- Retrait de classe (LE)
- Suspension interne (PASS) ou externe
- Travaux communautaires
- Demande d'intervention policière
- Demande d'expulsion
- Autres

ENCOURAGEMENTS

- Activités récompenses
 - Émulation
 - Gala méritas
- Obtention de privilèges
- Renforcement positif
 - Autres

RELATION D'AIDE ET INTERVENTIONS

- Activité de sensibilisation et de prévention
- Aide au devoir et récupérations
- Atelier d'apprentissage d'un comportement acceptable
- Atelier de soutien
- Communication aux parents
- Feuille de route
- Fouille de casier
- Médiation
- Plan d'intervention personnalisé

- Prise de connaissance et compréhension du Code de vie
- Rappel du comportement attendu
- Référence à des services externes
- Rencontre avec un intervenant et/ou un parent
- Suivi et/ou contrat d'engagement
- Autres



